



Economie circulaire : les produits de menuiserie intérieure et extérieure

Comprendre et passer à l'action

Le monde du bâtiment est désormais de plus en plus concerné par l'économie circulaire. Comment réussir cette transition, en comprendre les ressorts et les enjeux par rapport aux réglementations, aux habitudes et aux pratiques traditionnelles ? A vocation pédagogique, **cette fiche aidera tous les acteurs du bâtiment** qui, en fonction de leurs métiers, s'interrogent sur le sujet.

- Page 1 à 3 - comprendre l'économie circulaire
- Page 4 à 10 - passer à l'action : quels critères vérifier pour les menuiseries intérieures et extérieures ?

COMPRENDRE

L'économie circulaire : pourquoi on en parle ?

L'économie circulaire doit permettre de construire, rénover et exploiter des bâtiments durables en amenant plus de synergie territoriale, plus de sobriété sur les consommations de ressources et d'énergie, plus de pérennité, moins de déchets...

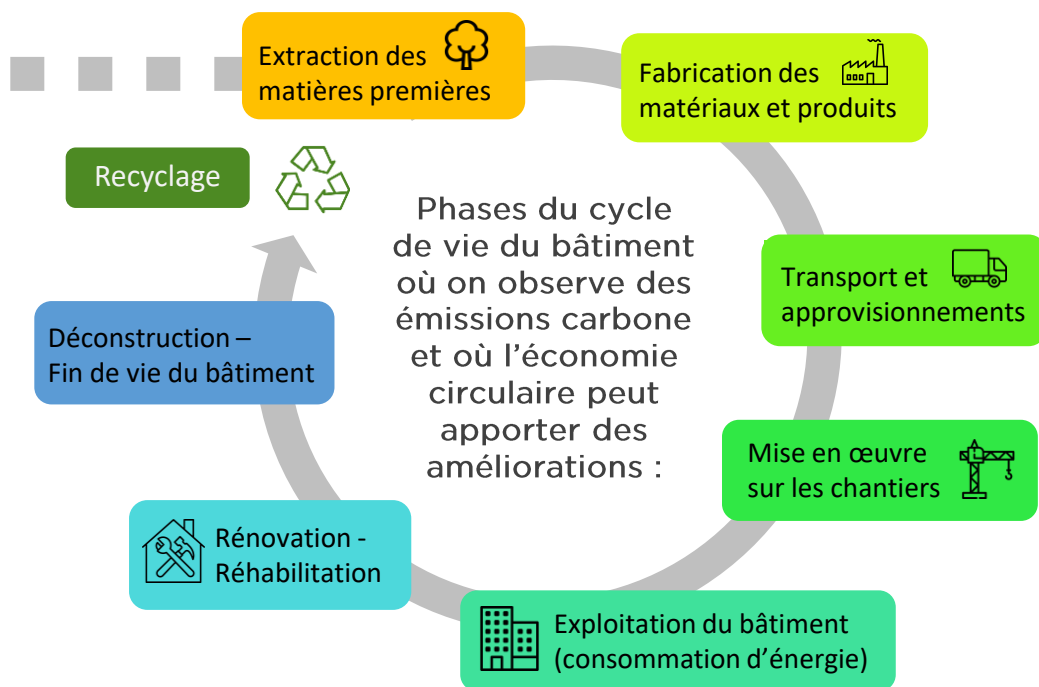


Le saviez-vous ?

Les **émissions de carbone** sont la principale cause du **changement climatique** et le secteur du bâtiment est le plus émissif, devant celui des transports.

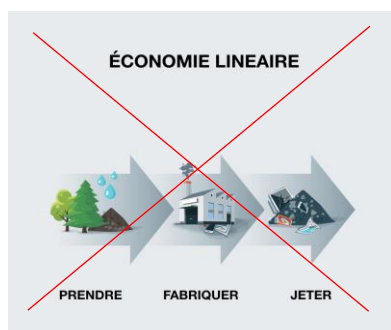
Le secteur du bâtiment génère près de **40 millions de tonnes de déchets par an**.

Il est donc nécessaire de développer une démarche d'économie circulaire pour réduire les impacts environnementaux du bâtiment, et notamment des matériaux et produits tout au long de leur cycle de vie.



L'économie circulaire : qu'est-ce que c'est ?

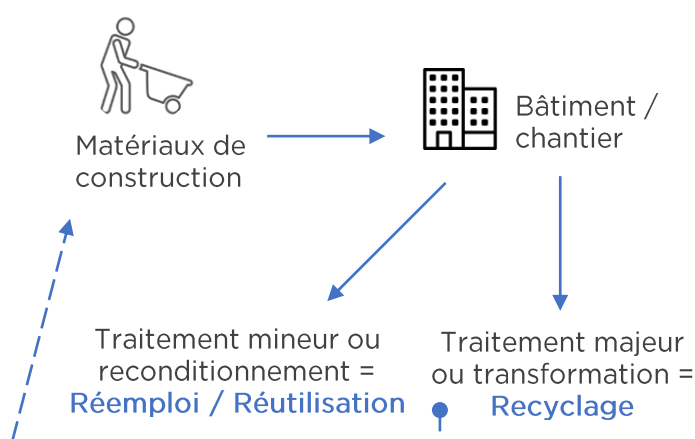
L'**économie circulaire** désigne un modèle économique dont l'objectif est de produire des biens et des services de manière **durable**, en limitant la consommation et le gaspillage de ressources (matières premières, eau, énergie) ainsi que la production des déchets, à tous les stades du cycle de vie des produits.



Rompre avec le modèle de l'économie linéaire (extraire, fabriquer, consommer, jeter) en faveur d'un modèle où les ressources recirculent au sein des flux de production et d'utilisation.

Schématiquement, l'économie circulaire repose sur « 3 R » :

- **Réduire** les consommations de matières premières et la quantité de déchets notamment via l'éco-conception.
- **Réemployer** (même ressource pour un même usage) / **réutiliser** (même ressource pour un usage différent) les matériaux et les déchets.
- **Recycler** les déchets pour réalimenter les gisements de ressources.



Les politiques actuelles s'orientent vers une gestion responsable et durable des ressources naturelles.

L'**impact carbone**, intégrant la notion d'**empreinte environnementale** de la conception à la déconstruction d'un bâtiment, est inclus dans la prochaine réglementation environnementale (RE 2020).

L'**économie circulaire** contribue à réduire l'impact carbone. Le monde du bâtiment doit agir pour s'imprégner de cette approche vertueuse.

La **transition vers une économie circulaire** générera des retombées bénéfiques sur l'environnement (réduction des émissions de gaz à effet de serre), et sur l'économie (création de richesse, d'activités et d'emplois nouveaux).



Le saviez-vous ?

A partir de 2020, l'Union Européenne fixe à 70% les objectifs de valorisation des matières et déchets issus du BTP (en vue du réemploi, recyclage ou autre valorisation).

Pour en savoir plus :

<https://www.cohesion-territoires.gouv.fr/dechets-du-batiment>

L'économie circulaire : comment évaluer les impacts environnementaux d'un bâtiment ?

Dans le cadre des **réglementations futures** (RE 2020 notamment), l'**évaluation de la qualité environnementale des projets** sera faite, en partie, en fonction des **émissions de gaz à effet de serre induits par les bâtiments**. Ces émissions seront calculées à partir de sources fiables et cohérentes, retrouvables notamment dans les FDES.

Ces données s'appuient sur les **normes françaises et européennes** et sont disponibles dans un format numérique permettant d'alimenter les logiciels d'ACV Bâtiment : **c'est le rôle de la base INIES**.

La performance environnementale permet d'évaluer de manière objective les impacts environnementaux d'un bâtiment, par une approche multicritère, sur l'ensemble de son cycle de vie.



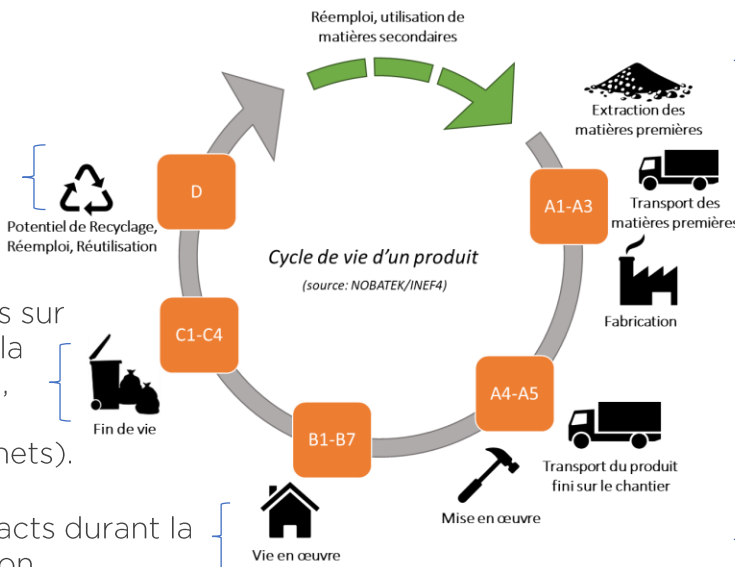
Qu'est ce que l'Analyse du Cycle de Vie (ACV) ?

C'est la quantification des ressources consommées et des substances émises dans l'environnement sur tout le cycle de vie d'un produit (de sa fabrication à sa fin de vie), suivie de l'évaluation de ses impacts potentiels sur l'environnement, répartis selon 4 domaines ou modules pour le secteur du bâtiment.

Module D :
Impacts et bénéfices des potentielles réutilisation, récupération et / ou recyclage.

Module C : Impacts sur la fin de vie (de la déconstruction, démolition au traitement des déchets).

Module B : Impacts durant la phase d'utilisation.



Module A :
Impacts environnementaux de la production, du transport et de la mise en œuvre du produit.

Bien comprendre

La **base INIES**, base nationale de référence, centralise les **déclarations environnementales** permettant de **connaître et mesurer les impacts environnementaux** des produits de construction et équipements pour la construction.

Elle regroupe les :

- **Fiches de Déclaration Environnementale et Sanitaire** (FDES) des produits de construction ;
- **Profils Environnementaux Produits** (PEP) des équipements électriques, électroniques et génie climatique ;
- **Données conventionnelles de service** (eau, énergie...).



Ces données sont le fruit d'une **démarche volontaire** des déclarants – fabricants, syndicats professionnels ou centres techniques – sur la base d'une Analyse de Cycle de Vie conforme aux exigences réglementaires françaises.

Les déclarations environnementales permettent au niveau des produits et de l'ouvrage :

- de calculer les impacts environnementaux ;
- d'alimenter les logiciels d'Analyse de Cycle de Vie (ACV) ;
- d'évaluer la performance environnementale.



Les FDES comportent plusieurs indicateurs, apportant des informations sur la circularité, tels que :

- Impacts sur l'environnement ;
- Consommation de ressources naturelles ;
- Catégorie de déchets ;
- Flux sortants (potentiel de recyclage, réemploi ou réutilisation).



Les données environnementales et sanitaires de référence pour le bâtiment

ESPACE CON

Accueil > Espace consultation > Produit détaillé

Produit de la construction sélectionné

Informations générales	Unité fonctionnelle	Indicateurs
------------------------	---------------------	--------------------

Norme environnementale:

Impacts environnementaux	Consommation des ressources	Déchets	Flux sortants
---------------------------------	-----------------------------	---------	---------------

PASSER A L'ACTION

L'économie circulaire pour les menuiseries intérieures et extérieures

Un produit de construction participant à l'économie circulaire se choisit en s'intéressant à certains critères, nous en avons sélectionnés plusieurs ci-dessous.

Certaines informations sur la circularité se trouvent dans les FDES et d'autres non.



Afin d'engager une **démarche vertueuse et transparente** sur la totalité du cycle de construction, il est nécessaire que le cycle de vie des produits de construction et de l'ouvrage soit analysé de façon intégrale depuis la fabrication du matériau jusqu'à sa fin de vie, et notamment la possibilité ou non d'une valorisation (filière de recyclage existante et structurée par exemple).

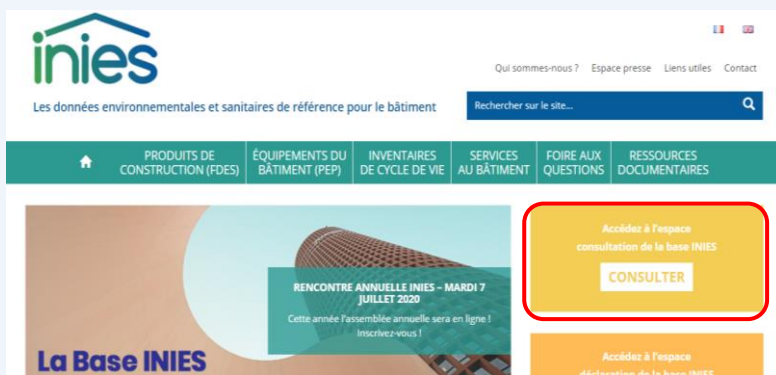
La base INIES et certaines données environnementales

Une partie des informations sont rassemblées dans la base INIES à partir des fiches FDES. Il faut accéder aux données environnementales qui concernent les **menuiseries intérieures et extérieures** contenues dans la base INIES.

Accéder à la base INIES :

<http://www.inies.fr/accueil/>

Les menuiseries intérieures et extérieures : concerne principalement les fenêtres, fenêtre de toit, portes, garde-corps, volets et brise-soleils.



Trois types de données sont disponibles sur la base INIES :

- **Les données spécifiques** : FDES individuelles réalisées par un seul fabricant pour un produit ou gamme de produits spécifiques. Permettent de connaître les impacts réels du produit et de le faire valoir auprès des prescripteurs ;
- **Les déclarations collectives** : se font sur un même produit type fabriqué par plusieurs industriels. Elles sont utiles pour faire les ACV bâtiment, tout particulièrement en phase de conception, lorsque l'on ne connaît pas les marques exactes des produits ;



Sur la base INIES dans les « informations générales », on trouve les noms des industriels ayant contribué à une déclaration collective et dont les produits peuvent revendiquer les valeurs référencées. Dans le calcul d'une ACV, si un industriel ne possède pas de fiches particulières sur ses produits et s'il n'a pas participé aux travaux des fiches collectives, il conviendra d'utiliser les données environnementales par défaut.

- **Les données environnementales par défaut** : en l'absence de données spécifiques proposées par les industriels **des données de substitution**, appelées Données Environnementales par Défaut (DED), ou Modules de Données Environnementales Génériques par Défaut (MDEGD), sont mises à disposition par le ministère en charge de la construction.



Attention pour les DED, les données peuvent être plus **pénalisantes**, car majorées (coefficient de sécurité appliqué), et intègrent des **données beaucoup plus générales** !

Les critères auxquels être attentifs et à vérifier

Les FDES permettent de comparer des produits entre eux, du moment qu'ils remplissent les mêmes fonctions et qu'ils ont la même unité fonctionnelle. Mais, le plus pertinent reste souvent d'évaluer le bâtiment dans sa globalité car c'est au niveau de l'ouvrage que sont mobilisées les performances environnementales des produits.

1. Durée de vie de référence

La durée de vie d'un produit désigne la durée durant laquelle le produit peut être utilisé (ou resté installé). **Attention**, à ne pas confondre avec la durabilité d'un produit, qui dans un sens plus large évoque les volets environnementaux, sociaux et économiques.

Où trouver l'information dans la base INIES ?

→ L'information sur la durée de vie de référence est renseignée dans les fiches FDES notamment dans la description de l'unité fonctionnelle du produit.

inies
Les données environnementales et sanitaires de référence pour le bâtiment

ESPACE CONSULTATION

Accueil > Espace consultation > Produit détaillé

Menuiserie extérieure (type porte) sélectionnée

Informations générales | **Unité fonctionnelle** | Indicateurs | Santé | Confort | Documents

Unité fonctionnelle (U.F.)

Garantir l'accès à une maison par une ouverture sur 1m² tout en assurant sa fermeture sécurisée sur une durée de vie de X ans

Durée de vie de référence (DVR)

ans



Qu'est-ce-que l'unité fonctionnelle (UF) ?

D'après l'**ADEME**, « L'unité fonctionnelle (UF) est l'**unité de mesure utilisée pour évaluer le service rendu par le produit**. De la même manière que pour comparer le prix de deux fruits un consommateur ramène les prix au kilo, pour comparer les impacts environnementaux de deux produits, on ramènera les impacts à une unité de mesure commune ».

Les unités fonctionnelles (UF) changent selon les produits ainsi que leur fonction.

Exemple :

- Pour les **portes**, l'unité fonctionnelle décrite dans les FDES serait : « *Garantir l'accès à une maison par une ouverture de 1m² tout en assurant sa fermeture sécurisée sur une durée de vie de X années* » .
- Pour les **fenêtres**, des critères supplémentaires s'ajouteraient : « *Fermer une ouverture de 1 m² dans une paroi extérieure, tout en permettant le passage de la lumière, une ouverture/fermeture manuelle, une isolation thermique inférieure ou égale à X W/m².°K sur une durée de vie de X ans* ».

Où trouver l'information en dehors de la base INIES ?

→ Des indications sur la durée de vie des produits peuvent également être recherchées dans les **fiches techniques des produits et/ou sur demande auprès du fabricant** afin d'identifier de quelle manière le **choix de la menuiserie** peut avoir une influence. Pour le **choix des menuiseries intérieures et extérieures**, il est essentiel de considérer l'environnement du projet. Un choix inadapté peut entraîner des dégradations prématurées. Enfin, **l'utilisation de produits de réemploi** peut permettre de **prolonger la durée de vie du produit** réemployé, et ainsi réduire son impact environnemental.

2. Fabrication (matières, approvisionnements, transports)

L'étape de production comprend la fabrication en matière premières et leur approvisionnement jusqu'au site de production et la fabrication du produit (avec notamment la production des emballages). Le lieu de provenance, ou de fabrication du produit, est à prendre en compte dans une démarche d'écoconception. L'impact principal relève de **l'émission CO₂ émise lors du transport** (cela dépend si c'est un produit « lourd » ou « léger » et du nombre de kilomètres parcourus).

Où trouver l'information dans la base INIES ?

- Les fiches FDES (module A2, de l'extraction au site de fabrication puis module A4 du site de fabrication du produit fini jusqu'au chantier) intègrent les informations liées **au lieu de fabrication et les distances (moyennes) de transport** (pour avoir les distances précises de transport, il faut dans ce cas se référer directement auprès du fournisseur).
- Concernant la transparence et traçabilité sur **l'approvisionnement en matières premières**, aucun indicateur à ce jour n'existe dans les FDES. Il faut dans ce cas se référer directement auprès du fournisseur.

Où trouver l'information en dehors de la base INIES ?

- Le poids et le volume des éléments transportés (ramenés à l'unité fonctionnelle de la menuiserie) sur une distance donnée, influence l'impact environnemental de la phase transport. Si le choix d'un type de produit est fait, il convient de **localiser les sites de fabrication** de différents fabricants afin de **choisir le plus proche**. Si l'information est disponible, vérifier également la logistique de distribution des produits jusqu'aux sites de vente ou vers les chantiers.
- L'acheteur peut consulter les fiches technico-commerciales pour connaître la provenance des composants et de la menuiserie dans son ensemble. Dans une démarche d'écoconception, il faut favoriser des menuiseries intégrant des composants français et idéalement venant de la région.

3. Empreinte environnementale et carbone des matériaux

Les **indicateurs** le plus souvent considérés pour quantifier **l'empreinte environnementale** sont :

- Indicateur de Réchauffement Climatique (kg CO₂ eq/UF) ;
- La consommation d'eau (m³/UF) ;
- L'utilisation de matière secondaire (kg/UF).



Le saviez-vous ?

L'empreinte carbone correspond à l'émission de gaz à effet de serre (CO₂, CH₄, N₂O...) d'origine anthropique (liée à l'activité humaine) dans l'atmosphère, contribuant au dérèglement climatique.



Qu'est-ce-que « le kilogramme équivalent CO₂ » (kgCO₂eq) ?

C'est une unité qui permet de comparer les impacts des différents gaz à effet de serre en matière de dérèglement climatique et de cumuler leurs émissions en les transformant en quantité équivalente de CO₂.

Où trouver l'information dans la base INIES ?

- Les fiches FDES (module A, de l'extraction à la mise en œuvre) renseignent sur **les étapes de production** : les indicateurs chiffrés de l'ensemble des étapes de construction, dont celui du « Réchauffement Climatique », peuvent être retrouvés dans les tableaux de résultats totaux de l'analyse de cycle de vie (*onglet « indicateurs »*) ;
- Les informations en lien avec **la consommation d'eau** sont dans l'onglet « *Consommation des ressources* », puis indicateur « *Utilisation nette d'eau douce (m³)* » ;
- Enfin, il est également possible de s'intéresser **au contenu recyclé du produit** de construction. Une information que l'on peut trouver dans l'indicateur « *Utilisation de matières secondaires* » (*onglet « consommation des ressources »*).



Où trouver l'information en dehors de la base INIES ?

- Au niveau international, il est également possible d'avoir une garantie (mais sans indicateurs) au travers de la **norme ISO 14001** qui renseigne sur le management environnemental et l'approvisionnement en matières premières, ainsi que dans la **NF EN 15804** et la **certification NF Environnement** (mais sans indicateurs).
- Existe également les **Règles de Catégories de Produits (RCP)** ou bien les Products Category Rules (PCR) en anglais. Ces documents complémentaires permettent d'harmoniser les fiches de déclaration environnementales en termes de règles de calcul, de scénarios de construction etc. Ces RCP permettent de s'assurer que des produits fonctionnellement similaires sont évalués de la même manière lors de la réalisation de l'analyse de cycle de vie et pour la comparaison des produits. Dans le cadre des menuiseries de type portes et fenêtres, une RCP est publiée par le CEN/TC 33.



Le saviez-vous ?

Le Comité Européen de Normalisation (CEN) participe à l'élaboration des normes européennes (EN) dans les domaines techniques. Les normes sont produites par des Comités Techniques (TC). Ces normes européennes sont accessibles en France auprès de l'AFNOR (Association Française de NORMALISATION). Le Comité Technique consacré aux menuiseries est le CEN/TC 33.

Bien comprendre

Pour **connaître l'impact environnemental et la contribution à l'économie circulaire des menuiseries intérieures et extérieures**, il faut avoir à disposition les métrés et un accès aux valeurs des indicateurs des FDES.



Un bâtiment étant réalisé avec plusieurs composants ayant des fonctionnalités différentes, c'est au niveau du bâtiment ou d'un ensemble de fonctionnalité qu'il faudra procéder à l'analyse environnementale.



→ Illustration : recherche de données « Fenêtre de toit » :

Pour connaître l'impact par exemple sur l'indicateur « réchauffement climatique », il faut chercher l'information dans l'onglet « indicateurs » puis « impacts environnementaux » puis la donnée « Réchauffement climatique ».

Fenêtres de toit VELUX type GGU-GPU (v.1.2)			
Informations générales	Unité fonctionnelle	Indicateurs	
Norme environnementale: NF EN 15804 + NF EN 15804/CN			
Impacts environnementaux	Consommation des ressources	Déchets	Flux sortants
Étape de production			
Réchauffement climatique (kg CO ₂ eq.)	1.05e+2		
Appauvrissement de la couche d'ozone (kg CFC-11 eq.)	9.82e-6		
Acidification des sols et de l'eau (kg SO ₂ eq.)	6.02e-1		



Les données affichées dans les FDES sont en écriture scientifique.

Pour ce produit Fenêtre de toit type GGU-GPU, le groupe VELUX a réalisé une **déclaration individuelle**.

On lit 1.05e+2 kgCO₂eq / UF
ce qui signifie aussi



105 kgCO₂eq / UF.

L'indicateur « **Réchauffement climatique** » montre que ce produit émet à la fabrication 105 kgCO₂eq par Unité Fonctionnelle (pour 1 m²). Il suffira de multiplier par la surface appropriée.

Précision : bien mettre en perspective avec l'information « **durée de vie** » que l'on trouve avec l'unité fonctionnelle et qui pour ce produit est de **30 ans**. De plus, il est intéressant de regarder l'indicateur « Réchauffement Climatique » sur l'ensemble du cycle de vie (et pas seulement à l'étape de production)



Il est conseillé, dès lors qu'elles existent, de plutôt **prendre les données spécifiques des fiches FDES individuelles des fabricants**, ou encore les **données des fiches dites collectives**, proposées par la filière, celles-ci étant **plus précises** que les valeurs par défaut proposées par le Ministère en l'absence d'autres informations.



→ Illustration de la différence de données entre une déclaration individuelle et des données par défaut avec la fabrication d'un lanterneau :

Les deux fiches indiquent que l'unité fonctionnelle du produit est le m² pour une **durée de vie de 30 ans**. Pour l'indicateur CO₂ à l'étape de production, nous notons les éléments suivants :

FDES Individuelle (BLUETEK, Lanterneau BLUESTEEL RPT FIX) :
On lit 2.71e⁺² soit 271 kgCO₂eq / UF

Données Environnementales par Défaut (DED) par le Ministère de la Transition Ecologique :
On lit 4.94e⁺² soit 494 kgCO₂eq / UF

Cette différence de précision souligne la nécessité dans le cas d'études d'analyse de cycle de vie au niveau du bâtiment ou de l'application de la RE2020 de procéder en amont à l'identification des produits plutôt que d'utiliser des valeurs par défaut pénalisantes.



→ Illustration de la différence de données entre une déclaration individuelle et une déclaration collective avec la fabrication d'une porte vitrée en acier :

Les deux fiches indiquent que l'unité fonctionnelle du produit est le m² pour une **durée de vie de 30 ans**. Pour l'indicateur CO₂ à l'étape de production, nous notons les éléments suivants :

FDES Individuelle (CETIH, Bloc porte extérieur ACIER, modèles vitrés) :
On lit 1.53e⁺² soit 153 kgCO₂eq / UF

FDES collective (Union des Métalliers, Porte vitrée isolante ACIER) :
On lit 1.82e⁺² soit 182 kgCO₂eq / UF

Les données des FDES individuelles et collectives restent proches et plus précises que les données par défaut

4. Démontabilité, réemploi et valorisation en fin de vie

Quelle est la contribution du produit à la production de déchets tout au long de son cycle de vie ? Quel est son potentiel de réutilisation, recyclage et valorisation énergétique ? Avant d'acquérir un produit de menuiserie, et pour favoriser une démarche d'économie circulaire, considérer ces indicateurs permet de **préparer la fin de vie du produit**.

Le choix des menuiseries

Les menuiseries sont globalement avec des cadres en bois, métal (aluminium) ou PVC. Le reste des matières constitutives des menuiseries sont le verre, les joints caoutchouc, les colles, métaux (visserie, gâches, poignées...).



Le saviez-vous ?

Dans la grande majorité des cas, même sans FDES, l'impact environnemental final favorisant le réemploi sera largement inférieur à l'impact favorisant des ressources premières non issues du recyclage ou réemploi.

Où trouver l'information dans la base INIES ?

- Les fiches FDES dans l'onglet « Déchets » sur le total du cycle de vie ;
- Les fiches FDES dans l'onglet « Flux sortants » notamment :
 - « Les composants destinés à la réutilisation » (kg/UF).
 - « Les matériaux destinés au recyclage » (kg/UF).

Où trouver l'information en dehors de la base INIES ?

Au-delà des fiches environnementales FDES, l'acheteur peut consulter les fiches technico-commerciales pour savoir si les différentes matières sont en tout ou partie recyclées. Selon les usages et besoins des menuiseries, plusieurs filières de recyclage, réemploi et valorisation existent pour les matériaux de type bois, aluminium, acier, verre et PVC :

- Les classes de bois A, B et AB sont recyclables et valorisables tandis que les classes C (ayant reçu différents traitements chimiques) ne le sont pas. Plusieurs points de collecte existent.

- Pour le verre plat : plusieurs points de collecte existent pour valoriser ces déchets dans divers éléments du bâtiment (cloisons, menuiseries, équipements sanitaires etc.).
- Pour les métaux (acier, aluminium) : une fois collectés ceux-ci peuvent être réutilisés dans l'industrie métallurgique.
- Pour le PVC : la valorisation et recyclage des menuiseries en PVC existe et permet d'intégrer une partie de la matière recyclée à de nouvelles menuiseries.

Plus d'informations sur la valorisation :

DÉMOCLÈS, site d'information sur les filières de valorisation :

- du bois : <https://www.democles.org/fiche/bois/>
- de la filière verre plat : <https://www.democles.org/fiche/verre-plat/>
- du PVC rigide : <https://www.democles.org/fiche/pvc-rigide-2/>
- de l'acier et de l'aluminium <https://www.democles.org/fiche/metaux/>

- Certains matériaux peuvent faire référence à des écolabels (démarche tout à fait volontaire de la part des industriels).
- Plusieurs types de valorisations existent. Il peut être intéressant de se renseigner auprès des fournisseurs et examiner leurs offres et actions mises en place.



CONTIENT DES MATERIAUX RECYCLES - tout type de produit

Indique que le produit ou l'emballage est effectivement fabriqué à partir de matériaux recyclés. Au centre de la boucle de Möbius, le pourcentage mentionne la part de produits recyclés dans le produit.

La dépose en fin de vie

Selon les cas, les menuiseries intérieures comme extérieures (fenêtres, portes de toit, portes, garde corps etc.) peuvent être **démontées** en bloc et réutilisables par la suite (selon les précautions de dépose).

Quelques principes pour favoriser en amont la fin de vie des menuiseries :

- Proposer, selon les contraintes du projet, d'utiliser des menuiseries de réemploi, (notamment pour les portes, dont le réemploi est plus facile).
- Préférer des menuiseries de taille standard (générant moins de déchets de découpe et facilitant leur réemploi futur).
- S'assurer que le fabricant a intégré la fin de vie de la menuiserie en utilisant des matériaux recyclables et dont le démontage des différents composants est facilité
- L'intégration de menuiseries issues du recyclage ou réemployées doit se faire suffisamment **en amont** via :
 - Des plateformes spécialisées (type Cycle-Up) ;
 - Des ressourceries locales ou régionales ;
 - Des contacts avec d'autres maîtrises d'ouvrages, concepteurs qui déconstruisent un bâtiment.
- Les cadres en aluminium et PVC peuvent être recyclés et réintégrés à de nouvelles menuiseries.



Le saviez-vous ?

Dans le cas des menuiseries en bois, les FDES prennent bien en compte dans l'indicateur « Réchauffement Climatique » le stockage du carbone biogénique (captage du CO₂ lors de la croissance du CO₂ et relargage du carbone en fin de vie).

Enfin, certaines certifications et labels permettent de renseigner sur la provenance des menuiseries en bois attestant d'une gestion durable et responsable des forêts :

- Le label FSC (ou *Forest Stewardship Council*)
- La certification PEFC (*Programme de Reconnaissance des Certifications Forestières*)



5. Santé et confort

Tous les produits de la construction destinés à un **usage intérieur** sont concernés par des exigences en matière de confort et santé.

Pour certaines menuiseries intérieures, les éventuels vernis, peintures et matériaux d'ameublement sont susceptibles de relâcher des **substances volatiles**.

Les polluants (ou Composés Organiques Volatils _ COV) affectent la qualité de l'air intérieur. Un **étiquetage des matériaux** a été mis en place pour quantifier les niveaux d'émission en polluants volatils : le niveau A+ indique un niveau d'émission très faible tandis que le niveau C indique un niveau d'émission de polluants élevé.



Où trouver l'information dans les FDES ?

→ Les fiches FDES dans l'onglet « **Santé** » renseignent sur le niveau d'étiquetage en COV ;

Où trouver l'information en dehors des FDES ?

→ Certains occultants de fenêtre en textiles affichent la certification Oeko-Tex®. Très utilisée dans le textile, cette certification trouve une application également dans le bâtiment



Pour aller plus loin

FDES : <https://www.inies.fr/produits-de-construction/>

Norme ISO 14001 : <http://www.iso14001.fr/>

NF EN 15804 : <https://www.inies.fr/faq/les-produits-de-construction-qui-sont-dans-inies-sont-ils-sains/> et <https://www.inies.fr/faq/pourquoi-parametrer-une-fdes-comment-parametrer-une-fdes/>

En savoir plus sur l'Economie Circulaire et l'Eco-conception dans le bâtiment, consultez notre outil numérique : https://lab.cercle-promodul.inef4.org/tool_type/tester-et-ameliorer-ses-connaissances/tool/economie-circulaire-et-ecoconception-dans-le-batiment

« Déchets de chantiers ou matériaux de seconde vie : quels nouveaux usages possibles? » : <https://cercle-promodul.inef4.org/publication/dechets-issus-des-chantiers-du-btp-une-nouvelle-vie-possible/>

« Ventilation : le point sur la qualité de l'air intérieur » : <https://cercle-promodul.inef4.org/publication/ventilation-le-point-sur-la-qualite-de-lair-interieur/>

Comité Européen de Normalisation (CEN) et TC/33 (page 9) https://www.cencenelec.eu/News/Publications/Publications/CEN-CENELEC_WP_2019.pdf

« Méthodologie de diagnostic et d'évaluation des performances pour le réemploi des menuiseries bois extérieures », Fondation Bâtiment Energie, <http://www.batiment-energie.org/doc/70/FBE-ECB-enjeu-A-menuiserie-V7.pdf>

Définition du Carbone Biogénique, Base de connaissance du Lab <https://lab.cercle-promodul.inef4.org/knowledge/post/carbone-biogenique>

Hub d'accélération pour l'économie circulaire AGYRE <http://www.agyre.com/>

Localisation des points de collecte : <http://www.dechets-chantier.ffbatiment.fr/>

Projet Européen VinylPlus pour le recyclage de PVC : <https://vinylplus.eu/>

Plateforme de réemploi des matériaux de construction : <https://www.cycle-up.fr/>

Localisation des ressourceries locales en France : <https://ressourceries.info/?AaA>

Valorisation des menuiseries VELUX en fin de vie <http://static.contactpro.fr/Docs/velux.fr/brochures/RSE.pdf>

Réduction des impacts environnementaux durant la fabrication en usine CETIH https://www.cetih.eu/wp-content/uploads/2020/03/03_CETIH-Rapport-RSE-2019.pdf

Backacia : place de valorisation des produits et équipements du bâtiment pour le réemploi <https://www.backacia.com/>

Oeko-Tex® : <https://www.oeko-tex.com/en/>

PEFC : <https://www.pefc-france.org/>

FSC : <https://fr.fsc.org/fr-fr>